

ACTU
Juridique



Filière REP PMCB : un moratoire prolongé jusqu'en 2027

Le ministère de la Transition écologique a mis en consultation publique, le 26 août, un projet d'arrêté prolongeant le moratoire sur certaines dispositions de la filière REP dédiée aux produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB).

Initialement prévu pour un an, ce moratoire pourrait finalement repousser certaines obligations jusqu'en 2027 (au lieu de 2026). Les mesures qui devaient entrer en vigueur en 2024 seraient, elles, reportées à 2026.

Ce report vise à laisser le temps nécessaire à la refondation de la filière, annoncée en mars par l'ancienne ministre Agnès Pannier-Runacher, et à répondre aux difficultés exprimées par les acteurs du secteur, notamment ceux du bois.

Le ministère précise toutefois que ces délais pourraient être réduits selon l'avancée des travaux de concertation et de réorganisation en cours.

L'objectif recherché est de garantir aux producteurs, distributeurs, collectivités, opérateurs et acteurs du réemploi un cadre clair et une visibilité à long terme, conditions essentielles pour pérenniser la filière REP Bâtiment.

A suivre donc...